



Permutations : Bilan 2009 dans le département

> **DANS LA SOMME, 54 COLLÈGUES SUR LES 85 demandant à quitter le département ont été satisfaits.**

ENTRANTS (54)						SORTANTS (59)			
Destination	Nbre de Collègues	Destination	Nbre de Collègues	Destination	Nbre de Collègues	Département d'origine	Nbre de collègues	Département d'origine	Nbre de collègues
Aisne	3	Hauts de Seine	2	Paris	1	Aisne	4	Seine Maritime	1
Allier	1	Hérault	1	Pas de Calais	7	Côtes d'Armor	1	Seine St Denis	1
Ardennes	2	Loir et Cher	2	Réunion	1	Hauts de Seine	1	Val d'Oise	1
B. du Rhône	2	Loire Atlantique	1	Rhône	4	Nièvre	1	Val de Marne	1
Calvados	1	Lot et Garonne	2	Sarthe	1	Nord	1		
Côtes d'Armor	2	Maine et Loire	2	Seine Maritime	2	Oise	42		
Doubs	1	Mayenne	2	Val d'Oise	1	Paris	1		
Essonne	1	Nord	3	Var	1	Pas de Calais	3		
Finistère	2	Oise	5	Vaucluse	1	Puy de Dome	1		

Voulant faire croire à ses capacités à conduire une gestion individualisée des demandes de mutation, le Ministère s'est engagé dans une opération « *séduction* » des candidats via la cellule Info-Mobilité et le numéro Azur mis en place dans les opérations d'inscription sur I-Prof.

Au niveau national, beaucoup de collègues nous ont fait part de leur désarroi sur le peu de fiabilité et de compétence des personnels au bout du fil pour répondre à leurs interrogations :

Nous en avons fait part au Ministère afin de dénoncer le jeu de dupe.

Il a souhaité poursuivre malgré tout dans cette voie en diffusant les résultats, individuellement, aux collègues, avant leur parution officielle.

QUEL PARADOXE ! Alors que de nombreux postes administratifs sont supprimés, le Ministère trouve des moyens pour gérer ce travail supplémentaire ! Il est sûr que la volonté manifeste de contourner le paritarisme n'a pas de prix !!!

Au niveau national

Suite aux résultats officiels des permutations, de nombreux dysfonctionnements ont été constatés :

1 - Candidats qui n'ont pas tourné dans l'algorithme car le Ministère n'en avait pas la trace dans son fichier définitif de participants, alors que les collègues avaient bel et bien participé !

2 - Candidats qui ont tourné dans l'algorithme mais pour lesquels le barème retenu par le Ministère dans l'algorithme diffère de celui validé départementalement (en audience, GT ou CAPD).

Le Ministère prétend avoir demandé aux IA de revérifier la liste des candidats et leur barème avant de faire tourner la machine. Le SE-UNSA a défendu d'ailleurs les services du personnel des IA, en faisant remarquer qu'à force de les avoir pressurés à plusieurs reprises pour reprendre éternellement les mêmes fichiers, il ne fallait pas s'étonner que la lassitude ou le surbooking ait pu conduire malheureusement à quelques ratés !

En outre, le SE-UNSA a obtenu que le Ministère recherche une solution dès lors que l'IA « *fautif* » accepte de reconnaître l'erreur.

3 - Candidats de même département d'origine et demandant le même département mais les satisfaits ont des barèmes inférieurs aux non satisfaits

Le Ministère refuse de faire d'éventuels correctifs sur les résultats eux-mêmes ou en intervenant auprès des IA pour envisager des mutations supplémentaires. Seule l'explication « technique » nous a été fournie.

Le SE-UNSA a dénoncé que ces modalités techniques ne soient pas plus transparentes pour les personnels eux-mêmes (car cela influe inmanquablement sur les stratégies) mais aussi pour les représentants du personnel dont le contrôle des opérations se révèle quasi impossible dans ce cadre.

Ginette Roussel
Secrétaire écoles